

Mémoire de la
Maison de la poésie de Montréal
déposé dans le cadre des
Consultations particulières
et auditions publiques sur le document intitulé :
Document de consultation sur la réglementation du prix de vente
au public des livres neufs imprimés et numériques

Commission de la culture et de l'éducation

Septembre 2013

La Maison de la poésie de Montréal et sa mission

La Maison de la poésie de Montréal est un organisme à but non lucratif qui, de manière unique dans le secteur du livre et de la littérature, réunit des poètes, des chercheurs et des éditeurs. La poésie représente un domaine de création effervescent. On peut compter plus de 500 poètes actifs professionnellement. La Maison regroupe notamment la plus grande part des éditeurs de poésie ainsi que quatre membres collectifs, soit le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises, la Quebec Writer's Federation, le Regroupement des éditeurs canadiens-français et l'Union des écrivaines et écrivains québécois. Elle a pour mission de promouvoir la poésie québécoise, autant au Québec qu'à l'étranger. Sous le parrainage de Jacques Brault et de feu Paul-Marie Lapointe, elle est née en 1999, de l'initiative d'un groupe de poètes et d'éditeurs convaincus de la nécessité de créer au Québec une institution se donnant pour mission le développement et le rayonnement de la poésie.

La Maison de la poésie s'engage à :

- promouvoir, faire connaître et faire apprécier la poésie auprès du grand public;
- soutenir la recherche et le développement des connaissances sur la poésie;
- développer et réaliser des activités éducatives et de sensibilisation;
- favoriser la diffusion des œuvres et faire connaître le patrimoine québécois de toutes les langues et de tous les horizons;
- encourager la rencontre du public avec des poètes des scènes nationale et internationale.

Grâce à l'aide financière des institutions gouvernementales, municipales et privées, la Maison de la poésie anime plusieurs activités et événements, dont voici les principaux :

- le Festival de la poésie de Montréal, dont la 15^e édition aura lieu en 2014, accueille annuellement 200 poètes et éditeurs du Québec, du Canada, d'Europe et d'Afrique et quelque 7000 visiteurs, ce qui en fait un festival littéraire majeur à Montréal;
- le colloque du Festival, 15 éditions en 2014 sur diverses questions préoccupant les professionnels, dont les relations entre la poésie et la philosophie, la traduction en Amérique du nord ou, cette année 2013, le bilan des 25 ans d'échanges avec le Mexique;
- les entretiens Paroles sous le signe de l'amitié, avec les poètes les plus marquants de notre paysage littéraire;
- l'activité Poètes dans la classe et à la bibliothèque, réalisée auprès de 50 groupes scolaires au sein de commissions scolaires francophones et anglophones;
- des tournées de lectures-spectacles au Québec de même qu'en France;
- la série Les Rendez-vous poétiques qui représente 16 spectacles et tables rondes annuellement et qui se déroulent alternativement à Montréal puis à Ottawa;
- et finalement, l'animation d'un groupe d'alphabétisation.

Depuis 2008, la Maison de la poésie joue un rôle de chef de file dans la mobilisation du milieu littéraire. Elle a coordonné les activités de la Coalition des organismes littéraires du Québec jusqu'en 2012 dont a résulté le Forum sur la création littéraire en 2011, et coordonne depuis 2013, le développement du projet de la Littérature sur les routes.

On ne se surprendra donc pas, que la Maison de la poésie se sente doublement interpellée par le projet d'un système de prix unique du livre, auquel poètes et éditeurs trouveraient certes leur compte.

Derrière le prix des livres, l'enjeu de la bibliodiversité

La Maison de la poésie de Montréal donne son appui à la proposition sur la réglementation du prix de la Table de concertation interprofessionnelle du livre, à savoir qu'au cours des 9 mois suivant la parution d'un livre, les commerçants puissent offrir à leurs clients un rabais maximal de 10% sur le prix de vente suggéré et qu'après ces neuf mois, le prix soit laissé à la discrétion de chaque commerçant.

Le livre de poésie a ceci de particulier qu'il est un grand générateur d'imaginaire, de culture et même de changements sociaux. *Le Refus Global* de Paul-Émile Borduas, ode à la modernité artistique, ne peut se lire sans *Le Vierge incendié* de Paul-Marie Lapointe et un des poèmes de *Pour les âmes*, de 1965, *Psaume pour une révolte de terre*, peut sembler très actuel à un jeune militant écologique d'aujourd'hui. Nous relisons encore aujourd'hui un Gaston Miron chanté dont les poèmes épousent sans peine les contours de notre Révolution tranquille. Ne peut-on pas dire en plus que les poètes ont contribué à l'essor de celle-ci, l'alimentant en quelque sorte? La Nuit de la poésie de 1970 n'en porte-t-elle pas la marque, n'en représente-t-elle pas la vive expression?

Publié la même année de cette Nuit de la poésie, *L'Homme rapaillé*, de Gaston Miron, représente bien le produit unique qui au fil du temps s'est imposé et est devenu ce que l'on appelle le « long seller ». Malgré que la poésie revête ainsi un caractère mythique, qu'elle semble parfois la source même du verbe et du fait de dire; elle se présente sous

forme de texte imprimé en grand nombre d'exemplaires, un produit manufacturé mais un produit culturel d'exception.

Le livre de poésie a donc besoin d'un réseau solide, composé de professionnels attentifs et empressés, qui puisse assurer pérennité et résistance aux livres essentiels que sont les recueils de poésie, comme à des livres d'autres genres portant eux aussi l'empreinte de leur époque et s'inscrivant dans notre culture. Ce réseau existe à l'heure actuelle sous une forme que des années d'efforts ont façonnée et peaufinée. Le livre de poésie a besoin d'éditeurs dévoués et convaincus de pouvoir trouver un public à la poésie, et de libraires professionnels, chevronnés, fin connaisseurs de ses produits.

Notre position est donc motivée par le désir de protéger une structure économique vitale au milieu, menacée par les magasins à grande surface et autres supermarchés qui profitent du fruit du travail des professionnels du secteur du livre pour ne présenter que les livres confirmés comme grands vendeurs, cela parfois même en bas du prix coûtant, comme produit d'appel.

Cette situation néfaste fait en sorte que les librairies éprouvent de plus en plus de difficultés financières et que plusieurs sont menacées de disparaître. Entre 1998 et 2013, le nombre de librairies agréées est passé de 218 à 192, une diminution de l'ordre de 12 %.

Ce qui pourrait sembler être un effet normal de concurrence a un impact important sur le milieu du livre. En effet, comme nous le savons, les magasins à grande surface et grande capacité de biens offerts ne vendent qu'un nombre restreint de titres mais un volume important de copies de chacun. Le fait de pouvoir ainsi écouler un grand nombre de copies leur permet d'offrir des rabais intéressants, sans commune mesure avec ce que

peuvent se permettre les librairies. De plus, cette offre de livres entre dans une stratégie commerciale plus large leur permettant de vendre à perte à un client qui achètera nécessairement un autre produit sur lequel le profit sera plus important. Les librairies ne peuvent pas se permettre d'utiliser de telles stratégies. Elles ont certes théoriquement la possibilité d'elles aussi consentir à leurs clients des rabais et réductions, mais, dans les faits, leur marge de manœuvre financière est mince.

Parmi les titres que l'on retrouve dans ces types de magasins à grande capacité, n'apparaît en plus qu'un assez petit nombre de livres québécois qui vont du roman *best seller* au livre de cuisine. Les librairies, quant à elle, offrent un ensemble varié et diversifié de livres de tous les genres¹. Ceux-ci peuvent être répartis en trois catégories. Il y a évidemment les *best sellers*, les nouveautés (30,000 titres) et une collection de livres de fonds de 750,000 titres exposés à un long cycle de vente, une utilisation importante des étalages et du fonds de roulement. C'est essentiellement sur les livres de la première catégorie (et, dans une moindre part, sur ceux de la seconde) que les librairies font des profits. Il s'avère donc que cette capacité supérieure de ventes, que peuvent se permettre les magasins à grande surface, de même que les rabais sans précédent qu'elles peuvent consentir, font peser la menace de disparition des commerces de livres offrant un éventail de titres bien plus grand. Pour ces derniers, la vente de livres n'entre pas dans une stratégie visant à la consommation d'autres produits. Elle est l'essentiel de leur mission. Le fait de ne pas se limiter seulement aux *best sellers* les confronte à des frais importants, dans lesquels la maintenance de leur collection de livres de fond occupe une grande place.

¹ 20 000 à 30 000 titres, alors qu'un magasin à grande surface ne sélectionne que 200 à 300 titres. Chiffres donnés par ALQ dans son mémoire, p. 14.

Nombre de recueils de poésie sont publiés chaque année au Québec. Aucun d'entre eux ne s'est jamais retrouvé sur les présentoirs d'un commerce à grande capacité. Ces recueils sont plutôt l'apanage des librairies. Si le nombre de celles-ci en venait à décroître substantiellement, la disponibilité de ce fond d'ouvrages essentiels deviendrait hautement problématique pour le consommateur.

Imaginons un instant qu'une telle situation devienne réalité, que nous en venions à une concentration telle qu'un bon nombre de librairies indépendantes et, partant, d'éditeurs, aient disparu. Il deviendrait alors assez difficile de publier un recueil de poésie, ou même n'importe quel livre ne présentant pas les éléments nécessaires pour le propulser au rang de *best seller*...

Année après année, au Québec, ce sont près de 125 recueils de poésie qui paraissent, publiés par nos éditeurs agréés. Alors que le tirage normal d'un roman est de 1000, celui d'un recueil de poésie est de 500. Avec 10% du prix du livre comme revenu, le poète n'est certes pas motivé par l'illusion d'un gain appréciable. Il cherche à donner sens au monde et à aller à sa rencontre, au sein le plus intime de sa subjectivité et de sa sensibilité, dans un voyage où la parole est partagée et *co-naissance*.

Qui peut mieux qu'un libraire, ce passeur de culture et de mots, aider à cette rencontre? Fragiliser cet intermédiaire jusqu'à mettre nombre de librairies en danger de disparition causerait un tort irréparable à la culture d'ici.

On peut facilement envisager, sur la base de ce qui arrive présentement dans les pays n'ayant aucune réglementation, que certaines petites localités perdraient leur librairie. En Angleterre, l'abandon du *Net Book Agreement* (NBA), accord interprofessionnel au

Royaume-Uni, en septembre 1995, a entraîné la disparition massive de points de vente. Pour l'année 2012 seulement, 73 librairies indépendantes ont fermé leurs portes². En quelques années, elles sont d'ailleurs passées de 1400 à 1000. Dans son mémoire, présenté le 19 août 2013, devant cette commission, l'Association des bibliothèques publiques du Québec constate que : "la vente de livres à rabais par les magasins à grande surface est venue diminuer l'offre globale dans plusieurs petites municipalités". Ainsi, "dans la région d'Argenteuil (...), l'arrivée d'un Wal-Mart a entraîné la fermeture de la librairie agréée de Lachute", ce qui oblige les Lachutois, désireux de se procurer un livre indisponible chez Wal-Mart, à se déplacer soit à Hawkesbury, en Ontario, à environ 25 kilomètres, soit à Saint-Jérôme, à 46 kilomètres, soit encore à Sainte-Thérèse (48 kilomètres)³. Voilà les conséquences que peut avoir le fait de s'en remettre au statu quo, pour les avantages que présenterait le fait de permettre à un magasin à grande surface d'offrir des rabais sur un inventaire de 227 titres sur les 30,000 nouveautés en langue française par année.

Par sa Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (loi 51), adoptée en 1981, et sa Politique de la lecture et du livre, initiée en 1998, le gouvernement a reconnu que le livre n'est pas un bien de consommation comme un autre mais que celui-ci, "liés intrinsèquement au développement culturel de toute société". est "(v)ecteurs d'imaginaire, de mémoire et de savoir"⁴. À travers toutes les intentions et

² Référence rapport Gaymard

³ Association des bibliothèques publiques du Québec, LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DE VENTE AU PUBLIC DES LIVRES NEUFS IMPRIMÉS ET NUMÉRIQUES : POSITION DE L'ABPQ, MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION, ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 19 AOÛT 2013, non paginé.

⁴ Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture et du livre, Gouvernement du Québec, 1998, p. 47.

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/lire.pdf>

articles des législations et politiques passées, le libraire apparaît comme l'intermédiaire privilégié, celui qui, à l'aide de ses connaissances et de son expérience, sait adroitement conseiller les consommateurs. De même, alors que, dans sa Politique de la lecture et du livre, il reconnaît que 'la responsabilité de transmettre cette passion doit être l'affaire de tous et de toutes', il accorde une place prépondérante aux libraires, les plus aptes à orienter les consommateurs dans leurs choix de lectures et faciliter leurs acquisitions⁵.

De plus, le consommateur ne pourrait en ressortir que gagnant. On a observé que :

«(l)e prix unique, en éliminant la concurrence par le prix, a incité plusieurs librairies indépendantes dans les grands centres à se moderniser, à s'informatiser, et à améliorer la qualité du service à la clientèle pour faire contrepoids à la grande distribution; la concurrence se fait plutôt dans la qualité des services».⁶

Conclusion

Nous sommes convaincus que les Québécois devraient avoir accès à une diversité de livres de création et que le maintien du réseau des librairies agréées sur l'ensemble du territoire québécois constitue le premier gage de la bibliodiversité. Au-delà de l'existence de librairies défendant cette bibliodiversité, et au premier titre celle de la littérature québécoise, nous croyons que le soutien à une animation autour du livre constitue le moyen de favoriser sa découverte. La bibliodiversité n'est pas un concept figé. Le terme désigne une réalité où les livres offerts sont variés, et ce, pendant toute l'année.

⁵ Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture et du livre, Gouvernement du Québec, 1998, p. 91.

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/lire.pdf>

⁶ Rapport de mission sur le prix unique du livre, Paris-Bruxelles-Londres, 21 au 31 octobre 1997, p. 7

Concrètement cela signifie que le libraire, et parfois avec l'appui des collaborateurs issus d'organismes de diffusion littéraires, promeuvent et animent le livre auprès de différents publics. L'accès au livre et sa mise en valeur nous apparaissent indissociables.

Le secteur professionnel du livre mérite que tous les gestes nécessaires soient posés afin que les consommateurs profitent réellement de la richesse de la production littéraire d'ici.

La création littéraire au Québec, *a priori* en langue française, doit disposer de moyens correspondant à la situation de la culture québécoise, qui doit défendre une position d'exception sur le continent nord-américain et s'appuyer sur une politique et des programmes qui reconnaissent le rôle prépondérant de la langue dans la création et la réflexion culturelles au Québec.